



COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL du 15 février 2018 à 20 heures 30

Par suite d'une convocation en date du huit décembre deux mille dix-sept, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le **quatorze décembre deux mille dix-sept à vingt heures trente**, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, ESCANDE Jacques, CAZANAVE Véronique, BOURDONCLE Stéphane, SAINT MARTIN Jean, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Procurations : CATALA Fabien à Christian CIBIEL, MARIEIRO Fabienne à Claudine SARRAIL, PEISER Jean-Luc à Jean SAINT MARTIN, BIARD Ludovic à Stéphane BOURDONCLE.

Absents : CATALA Fabien, LEVENARD Christian, MARIEIRO Fabienne, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, BAJAN Andrée, BIARD Ludovic, PEISER Jean-Luc.

Secrétaire de séance : ROUGÉ Pierre est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal du 14.12.2017 : **adopté à l'unanimité**.

I- AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1. Le conseil municipal prend acte des décisions municipales prises par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations

En vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal 35/2014 du 8 avril 2014, la décision municipale suivante a été prise depuis le dernier Conseil :

N°01/2018 : Renouvellement de l'adhésion à l'association Point d'Appui dans l'Animation et le SPORT en Ariège (PAASPORT 09) pour l'année 2018 et du contrat de mise à disposition de Thierry LAURAND du 1^{er} février au 30 juin 2018.

N°02/2018 : Renouvellement de l'abonnement KIT DEMAT relatif à la gestion des marchés publics dématérialisés avec la Sté DEMATIS pour une durée de 3 ans.

N°03/2018 : Reconduction pour une durée de 3 ans de l'abonnement e-legalite.com - solution ACTES avec la Sté DEMATIS pour la transmission dématérialisée des actes réglementaires et budgétaires.

2. Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ariège (SDE09)

Le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ariège, réuni le 15 décembre 2017 en Assemblée Générale s'est prononcé favorablement à l'unanimité pour modifier les statuts du SDE09.

Les modifications statutaires proposées concernent principalement :

- Acter le nouveau périmètre du Syndicat suite à l'adhésion de 17 communautés de communes. Les nouveaux EPCI issus de la fusion de plusieurs communautés de communes se trouvent implicitement adhérents au SDE09 au 1^{er} janvier 2017 ;

- Acter le SDE09 comme Syndicat mixte fermé à la carte en introduisant dans le cadre de compétence à la carte : la distribution publique de chaleur et de froid ;
- Acter le transfert au SDE09 de la compétence éclairage public travaux neufs et entretien des EPCI ;
- Préciser le cadre des activités annexes et complémentaires ;
- Acter la représentation des EPCI au Syndicat par un délégué ;
- Modifier l'article 10 qui traite des recettes budgétaires du Syndicat notamment : les cotisations syndicales et les contributions des membres aux dépenses, fixées par délibération du comité syndical, les fonds de concours, les ressources perçues au titre des prestations inscrites dans un budget annexe.

Voté à l'unanimité.

3. Demande de dérogation des conseils d'écoles maternelle et élémentaire pour l'organisation du temps scolaire

Madame explique au conseil municipal que lors de la séance du 6 février 2018, les conseils d'écoles extraordinaires de la maternelle et de l'élémentaire ont demandé, comme le permet le décret n° 2017-1108 du 25 juin 2017 une dérogation à l'organisation du temps scolaire à partir de la rentrée de septembre 2018 : semaine de 4 jours.

Les résultats du sondage, effectué par la mairie en janvier 2018 auprès des parents, indiquent que 80% d'entre eux sont favorables à un retour à 4 jours pour la rentrée scolaire 2018/2019.

	Maternelle	Élémentaire	Les 2 écoles
Nombre d'élèves	76	176	252
Votants	48	115	163
En %	63%	65%	65%
4 jours 1/2	12	21	33
En %	25%	18%	20%
4 jours	36	94	130
En %	75%	82%	80%

A l'issue du vote, les conseils d'écoles maternelle et élémentaire, se sont prononcés à la majorité, pour la modification des rythmes scolaires avec un passage à 8 demi-journées à la rentrée 2018, et saisissent le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, selon les horaires ci-après :

- École maternelle :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30/11h45 et 13h45/16h30

- École élémentaire :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30/12h et 14h/16h30

Après débat, Monsieur Xavier CAUX explique qu'il ne prendra pas part au vote considérant que cette décision appartient au Ministère de l'Éducation Nationale.

Suite à une demande de plus d'un tiers des élus, le vote s'effectue à bulletin secret :

(10 voix pour 4 jours ½, soit 9 ½ journées par semaine ; 7 voix pour 4 jours soit 8 ½ journées par semaine), les 17 votants décident, à la majorité, de maintenir les rythmes scolaires conformément à la loi, soit 9 ½ journées réparties les lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi.

II- AFFAIRES FINANCIÈRES

4. Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées

La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et l'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 a créé une nouvelle compétence : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) au profit du « bloc communal ».

La GEMAPI constitue une nouvelle compétence obligatoire affectée aux EPCI à Fonds Propres.

Cette compétence a été automatiquement transférée au 1^{er} janvier 2018 des communes aux communautés de communes qui l'a transféré à son tour au Syndicat du Bassin du Grand Hers.

Jusqu'en 2017, les communes adhérentes au SBGH cotisaient directement, depuis le 1^{er} janvier 2018, cela incombe à la Communauté de communes. Les cotisations communales, dont le montant est figé quelle que soit l'évolution de la cotisation au SBGH, sont donc intégrées aux charges transférées à la Communauté de communes.

Madame le Maire présente le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) du 24 janvier, annexé à la présente, que lui a transmis le Président de la Communauté de communes du Pays de Mirepoix.

Voté à l'unanimité.

5. Avance sur subvention au CCAS

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de verser une avance sur la subvention 2018 au Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS), afin de lui permettre de fonctionner dans l'attente du vote du budget 2018.

Le montant de cette avance pourrait s'élever à 12 000 €, comme les années précédentes.

Voté à l'unanimité.

6. Avance sur subvention à l'association Swing à Mirepoix

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que le festival « Swing à Mirepoix » aura lieu, comme chaque année, le week-end de Pâques, soit avant le vote du budget primitif 2018. Le président et les membres de l'association demandent au Conseil Municipal de leur accorder une avance de 13 000 € sur la subvention annuelle 2018.

Voté à l'unanimité.

7. Défense des intérêts de la ville devant le Tribunal Correctionnel de Foix dans l'instance n° de parquet 1501500021

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle est invitée à se présenter devant le Tribunal Correctionnel de Foix le 13 mars 2018 pour défendre les intérêts de la ville dans l'instance numéro de parquet 1501500021 et y être entendue en qualité de victime, représentant la ville, suite à une infraction pénale pour laquelle les auteurs sont convoqués devant le dit Tribunal.

Elle rappelle que l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Locales permet au Conseil Municipal de confier au Maire des attributions. Ainsi, selon la délibération 35/2014 du 8 avril 2014, 16^e alinéa, le Conseil Municipal lui a donné délégation, valable pendant toute la durée du mandat, pour « *intenter au nom de la Commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, pour toute procédure jusqu'en appel* ».

Elle précise que dans le cas où ses obligations ne lui permettraient pas d'être présente à l'audience, sachant que la Commune ne sera pas représentée par un avocat, aucune disposition ne prévoit la possibilité pour un autre élu d'agir en justice au nom de la Commune.

Elle indique que la commune de Mirepoix s'est portée partie civile dans cette affaire pour solliciter le remboursement des dommages occasionnés et propose de désigner Pierre GARCIA, 1^{er} adjoint, pour agir en justice au nom de la Commune.

Elle ajoute que, par jugement du Tribunal des Enfants de Foix en date du 22 novembre 2017, le prévenu mineur a été déclaré responsable du préjudice subi par la commune et l'a condamné, in solidum avec ses parents, déclarés civilement responsables, à payer à la Commune la somme de 8 140.61 € au titre de dommages et intérêts.

Elle demande une condamnation solidaire des prévenus à payer la somme de 8 140.61 €.

Voté à l'unanimité.

III – INFORMATIONS DIVERSES

Madame le Maire

- Repas des Aînés : prévu initialement le 21 février, est reporté au **mercredi 18 avril** ;
- Le conseil municipal d'enfants sera installé le **vendredi 16 mars** à 18 heures ;
- Henri NAYROU présentera le projet départemental Ariège Haut Débit le **jeudi 22 mars** à 18 heures à la salle Dardier ;
- La pose de la première pierre de la nouvelle gendarmerie a eu lieu hier matin, mercredi 14 février.

Christian CIBIEL

- Les travaux de voirie pour 2018 sont planifiés (ceux de 2017 seront terminés en juin) ;

Claudine SARRAIL

- Stade : certains matchs ont été annulés à cause des intempéries ;

Xavier CAUX

- Les travaux de restauration de la façade de la Mairie sont repoussés suite à la réponse de l'ABF.

Pierre GARCIA

- Le loto du FCM aura lieu le **samedi 17 février** à 21 heures.

Marie-Françoise ALBAN

- Le livre des blasons a retrouvé sa place sur le lutrin de la salle des Pas Perdus après réalisation de la reliure.

Séance levée à 22 h

Le secrétaire de séance, Pierre ROUGÉ